

## Renseignement suite à une déposition pour soupçons

Par **Maiwen**, le **25/02/2009** à **21:18**

Bonjour,  
suite aux infractions commises sur la voiture de mon conjoint et la mienne nous avons porté plainte contre X.  
Puis par la suite, ayant des soupçons nous avons fait une déposition afin d'informer la gendarmerie.  
Il s'avère que les intéressés étaient coupables . Etant donné qu'il vont être jugés, ma déposition va t-elle rester anonyme? car j'ai peur de me faire agresser par la suite si elle ne l'ai pas. link not found or type unknown

Merci d'avance!

Par **TOF**, le **25/02/2009** à **22:53**

Et non malheureusement, votre déposition n'est pas anonyme !  
S'il y a un jugement (?), les auteurs des faits, via leurs avocats auront accès au dossier, donc votre plainte !  
D'ailleurs y'a eu un jugement ? un rappel à la loi ? On vous a donné un avis à victime ? Il faut nous en dire +, sinon je peux pas faire un bon diagnostic !  
N'hésitez pas à me contacter ! The tof

Par **Maiwen**, le **26/02/2009** à **07:55**

Non on ne m'a rien dit sur le sujet. J'ai été convoqué hier au commissariat afin de voir si je retrouvai mes objets volés. Ils m'ont dit qu'il me tiendrait au courant de la date du jugement. Etant donné que c'est la première fois que cette situation m'arrive je ne connais pas le déroulement des choses... link not found or type unknown  
Il faut savoir que le dossier est gros car une 20aine de personnes ont déposé plainte pour les mêmes raisons.  
N'y a t-il aucun moyen de rendre le document inaccessible? la plainte n'a pas été déposée le même jour que la déposition pour soupçons.

Cdt,

Maiwen